

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 2

Révision: 30.05.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Ammonium sulfate
- **Code du produit:** 9991091
- **No CAS:**
7783-20-2
- **Numéro CE:**
231-984-1
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119455044-46-xxxx
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
CONATEX SARL
7 rue Poincaré - Bât.B
57200 Sarreguemines - France
Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56
Fax: +33 (0)3 68 78 13 57
Adresse e-mail: info@conatex.fr
- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
France : Numéro d'appel I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 ou 112 (24/24h)
Belgique, Luxembourg, Suisse: 112 (24/24h)
Pour des renseignements techniques, pendant les horaires d'ouverture : +33 (0)3 68 78 13 56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:** Néant.
- **Indications complémentaires:** Uniquement pour les utilisateurs commerciaux

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
sulfate d'ammonium

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 2

Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammonium sulfate

(suite de la page 1)

- **Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières.
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **2.3 Autres dangers**

Les produits chimiques présentent généralement des risques particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés qu'avec le soin nécessaire par un personnel dûment formé.

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Caractérisation chimique: Substances**

- **No CAS Désignation**
7783-20-2 sulfate d'ammonium
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro CE:** 231-984-1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **Après inhalation:**

Veiller à ce que l'air soit frais. Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles ou de doute.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
 Fournir de l'air frais

- **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 Poista piilolinssit

- **Après ingestion:**

Rincer la bouche avec de l'eau
 Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Crampes
 Effets irritants
 Nausées
 Troubles gastro-intestinaux
 Collapsus circulatoire
 difficultés respiratoires générales

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 2

Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammonium sulfate

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO₂)
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** jet d'eau à pleine puissance
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Non combustible.
Possibilité de formation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie ambiant.
En cas d'incendie, il peut y avoir
Oxyde d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
- **5.3 Conseils aux pompiers** Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Éviter la formation de poussière.
Ne pas respirer les poussières.
Porter un vêtement personnel de protection.
Tenir les personnes non protégées à l'écart.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Couverture des égouts.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir par moyen mécanique.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation de poussière.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit sec.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température de stockage recommandée:** Aucune information disponible.
- **Classe de stockage:** 13

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 2

Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammonium sulfate

(suite de la page 3)

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

· DNEL

7783-20-2 sulfate d'ammonium

Dermique	Chronique - effets systémiques	42,67 mg/kg (homme)
Inhalatoire	chronique - effets systémiques	11,17 mg/m ³ (homme)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire: Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Dégagement de poussière.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc nitrile

épaisseur de la matière $\geq 0,11$ mm

Valeur pour la perméation : niveau >- 480 min

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

· Limitation et contrôle de l'exposition environnementale

Empêcher les infiltrations dans les drains ou les eaux de surface et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:

Cristalline

Couleur:

Blanc

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 2

Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammonium sulfate

(suite de la page 4)

· Odeur:	Inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	~5
· Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	>235 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
· Point d'éclair	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz):	La substance n'est pas inflammable.
· Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Aucune information disponible.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Ne s'applique pas
Supérieure:	Ne s'applique pas
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité à 20 °C:	1,77 g/cm ³
· Masse volumique:	960 kg/m ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	760 g/l
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non applicable.
Cinématique:	Non applicable.
Teneur en substances solides:	100,0 %
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.
- **10.2 Stabilité chimique**
Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Vive réaction avec:
Chlorate
Nitrate
Nitrites
Lessives
- **10.4 Conditions à éviter**
Exposition à l'humidité
Conserver à l'écart de la chaleur.
La décomposition s'opère à partir de températures de:
>230°C

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 2

Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammonium sulfate

(suite de la page 5)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux: Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.**

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 · **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7783-20-2 sulfate d'ammonium

Oral	LD50	2.840 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

· **Effet primaire d'irritation:**
 · **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
 Provoque une irritation cutanée.
 · **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
 Provoque une sévère irritation des yeux.
 · **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 · **Indications toxicologiques complémentaires: -**
 · **Sensibilisation** Aucune information disponible
 · **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
 · **Mutagénicité sur les cellules germinales**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 · **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 · **Toxicité pour la reproduction**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
 Peut irriter les voies respiratoires.
 · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 · **Danger par aspiration**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité** Des données ne sont pas disponibles.

· **Toxicité aquatique:**

7783-20-2 sulfate d'ammonium

LC50/96h	53 mg/L (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel))
----------	--

EC50	2.700 mg/L (algues (algues vertes))
------	-------------------------------------

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 · **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 · **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 · **Autres indications écologiques:**
 · **Indications générales:**
 Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant
 · **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 · **PBT:** Non applicable.
 · **vPvB:** Non applicable.
 · **12.6 Autres effets néfastes** Danger pour l'eau potable

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 2

Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammonium sulfate

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Catalogue européen des déchets**
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Abfallverzeichnis-Verordnung (ordonnance sur le catalogue des déchets, Allemagne).
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les déchets doivent être triés de manière à pouvoir être traités séparément par les installations municipales ou nationales de gestion des déchets. traitées séparément. Veuillez respecter les réglementations nationales ou régionales en vigueur.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 65
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
la substance n'est pas comprise
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
la substance n'est pas comprise
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
la substance n'est pas comprise

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.08.2022

Numéro de version 2

Révision: 30.05.2022

Nom du produit: Ammonium sulfate

(suite de la page 7)

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

la substance n'est pas comprise

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

la substance n'est pas comprise

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Service établissant la fiche technique:** Produktionsleitung (ORG Laborchemie GmbH)

· **Contact:** Frau Rösing (ORG Laborchemie GmbH)

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3